



# REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la  
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de  
Nancy**

**Commune de  
Seichamps**

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12/12/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....**27**

Nombre de conseillers en exercice : .....**27**

Date de convocation :  
**12 décembre 2023**

**Présidence** : Henri CHANUT, maire.

**Etaient présents** :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle

**Mandat de procuration** : SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle, VIVIER Macha à CHAKMA-HENRION Véronique

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur FORTINI Roland

Membres présents.....25  
 Absents ayant donné mandat de procuration.....2  
 Absents.....0  
 Votants.....27

**Délibération DELIB 57 2023**

**Subvention de fonctionnement 2024 au C.C.A.S. – Rapporteur : Alain DECLERCQ**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	2	27	0	0	0

Les budgets rattachés au Centre Communal d'Action Sociale sont financés en grande partie par une subvention communale votée avec le budget primitif. Ce dernier pouvant être adopté jusqu'au 15 avril 2024, le Conseil Municipal peut accorder des subventions avant le vote du budget, dans la limite des crédits votés l'année précédente.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et le versement de secours urgents pendant le premier trimestre 2024, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

	<b>Budget 2023</b>	<b>1<sup>er</sup> acompte 2024</b>
<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	110 000 €	100 000 €
<i>Crèche</i>	140 000 €	120 000 €

Ces acomptes de subvention seront versés en janvier 2024 pour abonder les budgets précités.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 19 décembre 2023  
Henri CHANUT,  
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT  
2023.12.19 17:15:12 +0100  
Ref:20231219\_154402\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire